



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 9
Absents : 6
Qui ont donné pouvoir : 3

Date de la convocation

19/04/2024

Date de mise en ligne

26/04/2024

Publication ou notification le

Le jeudi 25 avril 2024 à 14h30.

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le maire.

Présents : Jean Paul ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Lucien LACOMBE, Dominique PELLETIER, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA (absent excusé), Olivier FRANCESCHI (excusé, a donné procuration à Félix PERETTI), Céline BATESTI POGGI (excusée, a donné procuration à Dominique PELLETIER), René MAILLET (excusé, a donné procuration à Jean Paul ANTONA), François-Joseph FOTI (excusé), Alexandre PERETTI.

Le quorum est atteint : oui non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Jean Paul ANTONA

Objet de la délibération : Election d'une commission d'appel d'offres

Vu les disposition de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour les commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire et de trois membres titulaires élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Les membres suppléants ne remplacent les titulaires qu'en cas d'absence momentanée de ceux-ci.

Vu la proposition du conseil de désigner les membres de la Commission d'Appel d'offres, ainsi qu'il suit :

MEMBRES TITULAIRES

- 1°) François Joseph FOTI
- 2°) Olivier FRANCESCHI
- 3°) Dominique PELLETIER

MEMBRES SUPPLEANTS

- 1°) Jean Paul ANTONA
- 2°) Jacque ETTORI PERETTI
- 3°) Pierre POGGI

Considérant qu'aucune autre liste n'est proposée par l'Assemblée,

Le Conseil procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de présents : 9

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 7

Nombre de Votants : 12

Suffrages exprimés : 12

Suffrages portés sur la liste proposée : 12

La liste proposée est donc déclarée élue.

La Commission d'Appel d'Offres est donc composée ainsi :

MEMBRES TITULAIRES

- 1°) François Joseph FOTI
- 2°) Olivier FRANCESCHI
- 3°) Dominique PELLETIER

MEMBRES SUPPLEANTS

- 1°) Jean Paul ANTONA
- 2°) Jacque ETTORI PERETTI
- 3°) Pierre POGGI

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre, le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme

LE MAIRE

Félix FOTI